



## NOTE DE PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2024 en retraçant les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux. Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Ayant dématérialisé l'envoi de nos flux budgétaires et appliquant le référentiel M57, nous avons souhaité basculer au CFU dès l'exercice 2024.

### Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

### I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 265 513.90 €, soit 41.32 % par rapport au crédits ouverts au Budget 2024. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2024	CFU 2024	Réalisation en %
011 – Charges à caractère général	227 302 €	74 700,61 €	32,86%
012 – Charges de personnel	50 400 €	48 763,91 €	96,75%
014 – Atténuation de produits	36 774 €	36 750,00 €	99,93%
65 – Subventions et autres charges	90 485 €	79 959,49 €	88,37%
66 – Frais financiers	9 845 €	9 840,68 €	99,96%
TOTAL Dépenses réelles	414 806 €	250 014,69 €	60,27%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 572 €	15 499,21 €	99,53%
023 – Virement à la section d'investissement	212 271 €	0,00 €	0,00%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	642 649 €	265 513,90 €	41,32%

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2024	CFU 2024	Réalisation en %
Achat de matières et de fournitures	39 100 €	24 145,59 €	61,75%
Services extérieurs (entretien, maintenance, ...)	32 710 €	35 484,16 €	108,48%
Autres services extérieurs	153 992 €	13 691,86 €	8,89%
Impôts et taxes versés	1 500 €	1 379,00 €	91,93%
TOTAL	227 302 €	74 700,61 €	32,86%

A noter :

- la fin des travaux en régie à l'étage de la Maison Multi-Activités,
- la réfection des peintures des volets et fenêtres du foyer communal,
- la fermeture de la ligne téléphonique du foyer communal et le passage à la fibre à la mairie,
- la création de l'éclairage de la halle,
- raccordement au réseau d'eau potable des parcelles viabilisées à Chantereine,
- des travaux de voirie impasse du Grand Duc, rue de l'Eglise, impasse du Poitou.
- Les charges de personnel tiennent compte du départ en retraite de l'employé communal et sont calculés sur 9 mois pour ce poste.
- Les atténuations de produits correspondent aux versements de fonds à l'Etat (dont FNGIR).
- L'augmentation de notre participation aux frais de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS du Vrin) reste un des postes de charges principales. Pour cette année, nous avons versé 47 972 € au SIVOS pour un effectif de 16 élèves.
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations restent stables pour environ 2 885 €.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location foyer communal), aux loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 353 402,79 €, soit 103,65 % par rapport aux prévisions du Budget 2024. Elles sont réparties ainsi :

	BP 2024	CFU 2024	Réalisation en %
013 – Atténuations de charge	0 €	284,00	0,00%
70 - Produits des services	1 050 €	1 538,70	146,54%
73 - Impôts et taxes	214 421 €	218 133,09	101,73%
74 - Dotations et participations	108 484 €	113 999,12	105,08%
75 Produits de gestion courantes	17 000 €	19 447,88	114,40%
TOTAL Recettes réelles	340 955 €	353 402,79	103,65%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00	0,00%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	301 694 €	301 694,64	100,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	642 649 €	655 097,43	101,94%

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement les taxes foncières,
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat,
- Les produits des services : les redevances d'occupation du domaine public....

### 1.3 La fiscalité

La fiscalité directe locale a représenté en 2024 : 53.23% des recettes de la commune.

	Taux votés
Taxe foncière bâtie	39.93 %
Taxe foncière non bâtie	46.79 %
Taxe d'habitation	17.97 %

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

### 2.1 Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 286 925.01 €, soit 51.97 % par rapport au crédits ouverts au Budget 2024. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2024	CFU 2024	Réalisation en %
20 - Immobilisations incorporelles	38 000 €	19 912,80	52,40%
204 - Subventions d'équipement versées	14 280 €	10 018,36	70,16%
21 - Immobilisations corporelles	188 205 €	42 412,49	22,54%
23 - Immobilisations en cours	143 520 €	47 064,85	32,79%
<b>TOTAL Dépenses d'équipement</b>	<b>384 005 €</b>	<b>119 408,50</b>	<b>31,10%</b>
16 - Remboursement du capital de la dette	168 125 €	167 516,51	99,64%
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>552 130 €</b>	<b>286 925,01</b>	<b>51,97%</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	92 083 €	92 082,75	100,00%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00	0,00%
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>644 213 €</b>	<b>379 007,76</b>	<b>58,83%</b>

Les principaux postes sont :

- Remboursement du capital des emprunts : 168 125 €, dont le remboursement du prêt relais de la Maison Multi-Activités à hauteur de 115 000 €.
- Les réalisations 2024 (voir ci-dessous).

## 2.2 Les recettes d'investissement

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA)

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 227 388.89 €, soit 35.30 % par rapport aux prévisions du Budget 2024. Elles sont réparties ainsi :

	BP 2024	CFU 2024	Réalisation en %
10 - Dotations, fonds et réserves	58 086 €	58 086,30	100,00%
13 - Subventions d'investissement reçues	257 709 €	153 603,40	59,60%
16 - Emprunts et dettes	100 575 €	0,00	0,00%
21 - Immobilisation corporelles	0 €	199,98	0,00%
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>416 370 €</b>	<b>211 889,68</b>	<b>50,89%</b>
001- Excédent d'investissement reporté	0 €	0,00	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	212 271 €	0,00	0,00%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 572 €	15 499,21	99,53%
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>644 213 €</b>	<b>227 388,89</b>	<b>35,30%</b>

Les principaux postes sont :

- Le FCTVA : 13 467.55 €,
- Les opérations d'ordre de transfert entre section : 15 499.21 € pour les amortissements,

## 2.3 Les réalisations 2024

Opération	Dépenses	Recettes (subventions)
Etude préalable Maison d'Assistantes Maternelles	19 912,80	9 701,66
Création d'un point lumineux aux containers	5 819,02	2 201,85
Installation d'une borne de recharge électrique	4 199,34	0,00
Aménagement carrefour Chantereine/rue de l'Eglise	36 853,51	11 537,00
Aménagement plateau ralentisseur Grande Rue	0,00	10 062,00
Création bache incendie à Chantereine	0,00	10 752,00
Création bache incendie aux Bouviers	0,00	7 960,00
Remplacement borne incendie Rue de l'Eglise	1 980,00	0,00
Achat matériel de voirie	1 754,40	0,00
Travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles	1 399,32	0,00
Création de l'espace multisports	45 665,53	98 838,81
<b>TOTAL</b>	<b>117 583,92</b>	<b>151 053,32</b>

## 2.4 Les restes à réaliser 2024

Les projets 2024 à finir :

Opération	Dépenses	Recettes (subventions/emprunts)
Etude préalable habitat inclusif	5 000	0
Achat propriété 12 Grande Rue	105 000	100 000
Travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles	93 600	95 000
Autres investissements	3 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>206 600</b>	<b>195 000</b>

## 2.5 La dette

L'encours de la dette est de 472 377.09 € au 31/12/2024 pour 8 emprunts, contre 639 893.30 € en 2023.

L'annuité d'emprunt 2024 s'élève à 177 357.19 €, dont le remboursement de l'emprunt relais pour les travaux de la maison multi-activités à hauteur de 115 000 €.

## III. Résultat de clôture de l'exercice 2024

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat total
Investissement	227 388,89	286 925,01	-59 536,12	-92 082,75	<b>-151 618,87</b>
Fonctionnement	353 402,79	265 513,90	87 888,89	301 693,64	<b>389 582,53</b>
Résultat total (sans RAR)	580 791,68	552 438,91	28 352,77	209 610,89	<b>237 963,66</b>